



# CHAMBOST MAG'

## BULLETIN MUNICIPAL DE CHAMBOST-LONGESSAIGNE

### EDITO

Chambostiennes, Chambostiens,  
Après un été, qui je l'espère, aura été ressourçant pour chacun d'entre vous, l'heure de la rentrée a sonné avec son lot de surprises. Rentrée scolaire pour les écoliers, les collégiens, lycéens et étudiants. Les réformes diverses ont pu bousculer les projections familiales (la réforme du lycée, l'instruction obligatoire avancée à l'âge de 3 ans, la formation et la place renforcées des ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles). Cette dernière réforme aurait pu, dès cette année, avoir un impact important au niveau de notre école, nous obligeant ainsi à envisager un accueil plus conséquent des tout-petits. Fort heureusement, nous n'avons pas eu besoin de réorganiser l'espace en catastrophe. Nous notons toutefois une augmentation marquante de l'effectif à la cantine, ce qui met en exergue la confiance accordée à l'association gestionnaire de ce service. Il m'importe de saluer

l'investissement des administrateurs ainsi que celui de Laurence, la cantinière, qui ensemble remplissent une vraie fonction de service public ; au même titre que les amis de la bibliothèque qui vont désormais être accompagnés dans leur tâche par Amandine Thizy, qui occupe un poste d'agent de bibliothèque mutualisé entre les communes de Montrottier de Longessaigne et de Chambost.

Ceci m'amène à aborder le redémarrage de la vie associative. La plupart des administrateurs d'associations ont programmé leur réunion de rentrée afin de relancer les activités et cela avec plus ou moins d'élan et d'optimisme. La reprise vient souvent questionner la notion d'engagement, de clientélisme, de militantisme, de solidarité...

Que de questionnements quand ils se mêlent à la reprise d'un travail, aujourd'hui vécu comme trop accaparant.

J'ose espérer que chacun d'entre vous disposera des moyens nécessaires sur notre territoire communal et/ou intercommunal pour envisager un quotidien le plus harmonieux possible. Si des obstacles subsistent, il convient de le faire savoir...

Je vous souhaite une année culturelle et sportive à la hauteur de vos envies et inspirée du parcours de Nolan, notre champion de France 2019 de boules.

Bel automne !

*Le Maire  
Marie-Luce ARNOUX*

### SOMMAIRE

Edito .....	p1
Conseils municipaux .....	p2
Marche des Nez en l'Air .....	p9
Fête de la Musique .....	p10
Tournoi des Jeunes .....	p10
Fête patronale .....	p10

Club pongiste .....	p11
Médaille de la Famille .....	p11
Sorties scolaires .....	p12
Décorations de Noël .....	p12
La Boule Fraternelle .....	p13
Végétalisation du cimetière .....	p13

Concerts d'été à la Chapelle .....	p14
Panneaux photovoltaïques .....	p14
OT des Monts du Lyonnais .....	p15
Travaux Grande Rue .....	p16
Calendrier des Fêtes .....	p16

# COMpte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal en Date du 7 Mai 2019

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs ARNOUX, COQUARD, GROSOLLARD, SOULARD, CHARBONNIER, GUERPILLON, DUPUY, CHABANNE, TRIBOULIN, BIEF, GIRAUD.

EXCUSÉS : Madame JOUBERT (pouvoir donné à Madame CHABANNE). Madame BLAIN (pouvoir donné à Mme ARNOUX). M. CHEVALIER

ABSENT : M. VINCENT.

Secrétaire de séance : Franck TRIBOULIN.

## • COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 2 AVRIL 2019

Il est approuvé à l'unanimité.

## • DEMANDE AJOUT DE POINT À L'ORDRE DU JOUR

Madame le Maire informe l'assemblée que Madame Tholy, comptable public du centre des finances publiques de St Symphorien sur Coise souhaite que les travaux d'assainissement 2019 de la Grande Rue soient comptabilisés au compte 2158 afin de faciliter les démarches comptables liées au transfert de compétence « assainissement » à la CCMDL en 2020. Pour ce faire, une décision modificative est nécessaire afin de transférer les crédits prévus au budget 2019 du chapitre 23 au chapitre 21. Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'ajout du point à l'ordre du jour et la décision modificative budgétaire n°1 du budget assainissement 2019.

## • DOSSIER PARTENARIAT DÉPARTEMENTAL 2019 (AJUSTEMENT)

Suite à un recalibrage de l'opération avec le maître d'œuvre, l'Atelier du Gingko, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition d'ajustement à la baisse du montant des travaux d'aménagement du jardin public, Armand Sauret et la candidature pour l'appel à projet 2019-2020 du Département sur cette nouvelle base.

La nouvelle estimation s'élève à 56 265.25 € HT de travaux et 5 626.53 € HT de frais de maîtrise d'œuvre et études, soit un montant total de 61 891.78 € HT, 67 518.30 € TTC.

## • CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA CCMDL CONCERNANT LES TRAVAUX DE VOIRIE 2019

Madame le Maire soumet aux membres du conseil municipal la convention de participation financière avec la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais pour la réalisation des travaux d'aménagement de voirie de la Grande Rue. Elle rappelle que s'agissant d'une voie d'intérêt communautaire, ces travaux sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes pour un montant estimé à 140 847 € TTC. L'enveloppe financière allouée par la CCMDL pour les travaux de voirie 2018 et 2019 étant de 98 668.61 €, la différence reste à la charge de la commune, par le biais d'un fond de concours. Une avance de 7% est à régler à la signature de la convention ; le solde sera à régler après achèvement des travaux.

Le conseil municipal approuve cette convention à l'unanimité.

## • TRANSFERT DE COMPÉTENCE « EAU POTABLE » À LA CCMDL ET POINT D'INFORMATION CONCERNANT LE TRANSFERT DE COMPÉTENCE « ASSAINISSEMENT »

Compétence « eau potable » : Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi du 7 août 2015 dite « loi NOTRe » prévoyait

le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences eau potable et assainissement, au 1er janvier 2020. La loi du 3 août 2018 est venue assouplir ce dispositif de transfert obligatoire de compétences en prévoyant :

- d'une part, que les communes membres d'une communauté de communes peuvent s'opposer au transfert des compétences eau potable et/ou assainissement des eaux usées au 1<sup>er</sup> janvier 2020, dans la mesure où, avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019, au moins 25% des communes membres de cette communauté représentant au moins 20% de la population totale de celle-ci s'opposent au transfert de ces compétences, par délibération rendue exécutoire avant cette date.

Les communes peuvent s'opposer au transfert de ces deux compétences ou de l'une d'entre elles. Dans la mesure où une telle minorité de blocage serait réunie, le transfert obligatoire de ces compétences sera reporté au 1<sup>er</sup> janvier 2026, au plus tard.

- et, d'autre part, que la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » n'est pas rattachée à la compétence « assainissement » et demeurera une compétence facultative des communautés de communes.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, se prononcer sur ce transfert de la compétence eau potable. Le conseil municipal s'oppose à l'unanimité au transfert de compétence « eau potable ».

## • COMPÉTENCE « ASSAINISSEMENT »

Une réunion de restitution de la phase 3 de l'étude portant sur le transfert de la compétence assainissement a eu lieu le 10 avril dernier en présence du maire et de Guy Coquard.

Cette phase porte sur une présentation des hypothèses d'organisation de gestion de la compétence et leur traduction financière avec différents scénarii.

Actuellement, 10 communes de l'ex-CCHL sont en DSP avec compétence déjà transférée à la communauté de communes. La plupart des autres communes sont en régie directe ; quelques-unes en régie avec marché de prestation de service, et une commune en DSP.

Une convergence tarifaire est envisagée à l'horizon 2026. Les principales hypothèses budgétaires sont les suivantes : il n'y aura pas de variation de prix en 2020 (sauf respect des prix plancher pour accès aux subventions des agences de l'eau), une participation commune pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) à 1 200 €, reprise des excédents de budgets des communes, un coût de mise à disposition du personnel fixé à 20 €/heure, une quote-part unitaire relative à la participation des communes fixée à 150 € par km de réseau unitaire soit 900 € pour Chambost-Longessaïgne.

En terme de projections budgétaires au-delà de 2020, il est envisagé 2 scénarii :

- Scénario 1 : tarif unique dès 2026 à 2.19 € HT/m<sup>3</sup> pour atteindre 2.28 € en 2030

- Scénario 2 : 2 tarifs en 2026 (1.82 € hors ex-CCCL à service minimal et 2.28 € pour ex-CCHL) pour atteindre 2.28 € en 2030

Les communes sont invitées par la commission intercommunale à débattre au sein de leur conseil municipal de ces 2 scénarii même si ces derniers, sur le plan juridique, n'ont pas à délibérer sur le transfert de la compétence.

De mêmes, elles sont invitées à se positionner, pour celles qui sont en régie, sur leur possibilité et leur volonté de passer des conventions avec la CCMDL pour que les agents municipaux poursuivent leur mission.

Madame le Maire est favorable au scénario n°1, sans maintenir l'entretien par les agents communaux.

#### • TAXE D'AMÉNAGEMENT

Proposition d'exonération abris de jardin

Les abris de jardin soumis à déclaration préalable peuvent, depuis l'entrée en vigueur de la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014, être exonérés en tout ou partie de la taxe d'aménagement par les organes délibérants des communes et par les conseils généraux.

Considérant l'exonération du département du Rhône, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, d'exonérer en totalité les abris de jardin soumis à déclaration préalable (inférieur à 20 m<sup>2</sup>) de la taxe d'aménagement.

#### • RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET TARIFS GARDERIE 2019-2020

Le conseil décide, à la majorité (12 pour, 1 abstention) de ne pas modifier les horaires de garderie et, à l'unanimité, de maintenir les tarifs 2018-2019 pour l'année scolaire 2019-2020.

Les tarifs de la garderie périscolaire assurée par les ATSEM pour l'année scolaire 2019-2020 sont les suivants :

Inscription à l'année :

1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>ème</sup> enfant	A partir du 3 <sup>ème</sup> enfant
144 €	100 €	70 €

Inscription au trimestre :

1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>ème</sup> enfant	A partir du 3 <sup>ème</sup> enfant
52 €	36 €	26 €

Il est décidé par ailleurs de rajouter un point au règlement intérieur relatif à l'autorisation de consommer des fruits et légumes produits dans le potager de l'école.

#### • APPEL À SUBVENTION DE L'AMF RELATIVE À LA RÉNOVATION DE LA CATHÉDRALE NOTRE DAME

Madame le Maire informe l'assemblée que l'Association des Maires de France a lancé un appel à toutes les communes de France pour s'associer, aux côtés de l'État et de la Ville de Paris, à la restauration de la cathédrale Notre-Dame dans le cadre de la collecte nationale ouverte par la Fondation du patrimoine. Le conseil municipal décide, à la majorité (10 voix pour, 3 abstentions) de ne pas attribuer de subvention.

#### • AVIS SUR LE PROJET SPORTIF FC2M

Richard Soulard, adjoint, informe le conseil municipal qu'il a été destinataire du projet sportif de l'association de foot FC2M pour les trois années à venir afin d'apporter un premier avis sur celui-ci. Ce projet sportif prévoit notamment une étude de faisabilité de l'amélioration des infrastructures mises à disposition (terrains et éclairage) par les 3 communes, Panissières, Saint Barthélémy et Chambost.

Les attentes du club concernant la commune de Chambost sont les suivantes :

- à court terme : passage de la machine une fois par semaine sur le terrain, mise en place d'un système de chauffage dans

les vestiaires, ménage régulier au niveau des vestiaires et des douches, aménagement de la buvette pour en faire un club house, homologation de l'éclairage du terrain.

- à moyen terme : Création de vestiaires supplémentaires (nombre d'équipes ; équipes féminines).

Le club réitère la demande d'un terrain synthétique sur l'un des trois sites.

Richard Soulard fait part de son échange avec Laurent Mioche, adjoint aux sports de la mairie de Panissières.

Il est retenu le principe d'inviter le club à présenter leurs projets lors d'un prochain conseil municipal.

#### • COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

##### ✓ Commission Bâtiment

Il est réalisé un point relatif aux avenants et choix opérés pour les travaux de la Demeure du Prieuré ; ainsi qu'un état d'avancement de ceux-ci.

##### ✓ Commission Voirie

Les contrôles et essais des travaux d'assainissement de la Grande Rue sont prévus les 21 et 22 mai.

Le volet « voirie » en maîtrise d'ouvrage CCMDL est prévu à partir de mi-juin, sous réserve, de l'avancement des travaux de dissimulation en façade pilotés par le SYDER.

##### ✓ Commission Vie culturelle

- Fête de la musique : des prestations musicales sont prévues au clos des sports le vendredi 21 juin à 19h avec buvette et petite restauration.

- Animations de la Fabrik : le spectacle du 16 avril à la salle polyvalente a connu un vif succès ; une soirée « bibliothèque humaine » est prévue le 10 mai.

- Bol d'Art : cette manifestation culturelle est prévue les 6 et 7 juillet au vieux logis.

#### • QUESTIONS DIVERSES

✓ Déploiement Très Haut débit : les services du Département du Rhône ont envoyé une revue de presse et une plaquette de présentation concernant le déploiement du très haut débit. Le territoire rhodanien sera entièrement équipé en très haut débit, en fibre optique, sur fonds 100% privés (Orange et SFR) d'ici fin 2022. Les travaux sont prévus en 2020 pour la commune de Chambost-Longessaigne par l'opérateur Orange. L'abonnement à la fibre n'aura pas de caractère obligatoire pour les particuliers et l'installation de la fibre optique peut nécessiter des travaux (raccordement du boîtier extérieur à la prise intérieure) qui seront effectués au moment du raccordement par le fournisseur d'accès choisi par l'administré.

✓ Information relative au déroulement de l'enquête publique concernant une installation classée pour la protection de l'environnement pour l'élevage de volailles de chair de Monsieur Roland VIGNON « route des Bertranges » :

La période d'enquête a été fixée en accord avec la préfecture du mercredi 22 mai au mardi 25 juin à 12 h. Les dates de permanences en mairie de Monsieur Gérard Girin, commissaire enquêteur, sont les suivantes : samedi 25 mai de 9 h à 12 h, jeudi 6 juin de 13 h 30 à 16 h 30, mardi 25 juin de 9 h à 12 h.

✓ Organisation des bureaux de vote pour les élections européennes du 26 mai.

✓ Taux d'aides pour 2019 relatifs aux travaux du SYDER :

une bonification des aides accordées par le SYDER aux travaux réalisés au bénéfice des communes adhérentes a été accordée aux communes pour lesquelles le SYDER perçoit la taxe communale sur la consommation finale d'électricité. Par exemple, l'aide aux travaux sur l'éclairage public passe de 23% à 50% du montant de l'opération.

✓ Lecture du courrier du syndicat des services postaux du Rhône concernant le contrat de présence postale territoriale avec l'Etat et la Poste pour les années 2020 à 2022.

✓ Lecture du courriel de Mme Tholy, responsable de la trésorerie de St Symphorien sur Coise sur le devenir des missions des comptables publics.

✓ Invitation à la journée de sensibilisation à la restauration des églises et leurs objets mobiliers le 5 juin de 10h à 17h30 à Lyon 2<sup>ème</sup>.

✓ Remerciement de la Croix Rouge pour l'attribution de subvention (122 familles accompagnées dont 4 chambostiennes).

✓ Thomas GASSILLOUD, député de la circonscription tiendra une permanence publique le jeudi 18 juillet en mairie de 17 à 19h pour la population et de 19 à 20h avec les élus.

✓ Une rencontre est prévue le 23 mai avec la société de chasse et riverains du lieu-dit « Côte Chaude » au sujet de la population de lapins.

#### • PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 04 juin 2019

*Fait, le 23 mai 2019  
Le Maire, Marie-Luce ARNOUX*

## COMpte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal en Date du 4 Juin 2019

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs ARNOUX, COQUARD, GROSMOLLARD, SOULARD, CHARBONNIER, GUERPILLON, DUPUY, VINCENT, BLAIN, JOUBERT.

EXCUSÉS : Mesdames et Messieurs CHEVALIER, CHABANNE (pouvoir donné à Madame JOUBERT), M. TRIBOULIN (pouvoir donné à M. COQUARD), M. GIRAUD.

ABSENT : M. BIEF.

Secrétaire de séance : Alain VINCENT.

#### • APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 7 MAI 2019

#### • PRÉSENTATION DU PROJET SPORTIF DU CLUB DE FOOT FC2M

Messieurs Rémi Perret et Stanilas Sève, co-présidents, présentent les projets sportifs du Club FC2M. Le club rassemble 320 licenciés issus de 34 communes, pour un total de 25 équipes.

La commune de Chambost accompagne le club au travers de ses équipements sportifs dédiés que sont le terrain de foot, les vestiaires et la buvette.

Le club souhaiterait :

- que la machine sur tracteur d'entretien du terrain soit passée plus souvent, hors périodes pluvieuses,
- une vérification du bon fonctionnement et de la possibilité d'une utilisation adaptée du chauffage,
- faire un bilan de maintenance avec la mairie concernant les vestiaires.

La commission sport de la mairie de Chambost organisera une réunion avec les élus des différentes communes concernées par les équipements et le club FC2M pour entamer une réflexion globale concernant les infrastructures.

#### • DEMANDE AJOUT DE POINT À L'ORDRE DU JOUR

Madame le Maire demande à l'assemblée d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant une servitude de passage et de tréfonds sur la parcelle cadastrée AB n°505 appartenant à la commune au profit de Monsieur et Madame Grosmollard. Cette servitude avait été accordée à Monsieur et Madame Dubost, propriétaire des parcelles cadastrées AB 274 et 275 par délibération en date du 14 novembre 2016. Ces parcelles faisant l'objet d'un projet de cession à Monsieur et Madame Grosmollard et la servitude accordée en 2016 n'ayant pas été entérinée par un acte notarié, Madame le Maire demande à l'assemblée de délibérer à nouveau à ce sujet au profit de Monsieur et Madame Grosmollard.

Vote pour à l'unanimité.

#### • TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES 2020

Le conseil municipal, sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- fixer les tarifs de location de la salle polyvalente à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

→ locations à but commercial : 350 €

→ autres manifestations : 200€ pour les associations chambostiennes et 360€ pour les personnes privées et autres association.

Ces tarifs sont fixés pour une journée (le week-end, la salle pourra être conservée les 2 jours, sauf nécessité communale). Chaque association à but non lucratif dont le siège est à Chambost-Longessaigne, et dont l'objet présente un intérêt pour la commune (culturel, sportif ...) bénéficiera de la gratuité de la salle polyvalente pour une manifestation organisée à son profit en 2020. Toute association ayant un intérêt d'ordre privé ne bénéficiera pas de cette gratuité. La salle polyvalente sera gratuite le jour de la fête des classes mais que l'association organisatrice paiera une location si elle organise une autre manifestation.

Il va être étudié la possibilité d'une prise en charge du nettoyage par la commune. Des devis entreprises seront demandés pour cerner les coûts de nettoyage.

- fixer les tarifs de location de la salle des associations à appliquer dans le cadre de formations payantes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

→ 50€ à la journée

→ 25€ à la demi-journée

Le tarif fixé pour la salle des associations est réservé aux entreprises et associations réalisant des séminaires ou formations dans la mesure où la location intervient entre 8h du matin et sera clôturée à 19h.

#### • EMPLOI SAISONNIER

Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'en raison du surcroît de travail en période estivale et des

congéés des agents techniques de la commune, il y aurait lieu, de créer un emploi saisonnier d'agent technique polyvalent pour l'entretien des espaces verts, de la voirie et des bâtiments communaux, à temps incomplet à raison de 20 heures de travail par semaine, pour 8 semaines du 1er juillet au 31 août 2019. Vote pour à l'unanimité.

#### • AVIS RELATIF À L'ENQUÊTE PUBLIQUE CONCERNANT L'INSTALLATION CLASSÉE D'ÉLEVAGE DE VOLAILLES DE CHAIR DE M. ROLAND VIGNON

Madame le Maire présente de manière synthétique le dossier transmis par la préfecture du Rhône au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement, relatif à la demande d'extension d'un élevage de volailles de chair au lieu-dit « Le Martichon ». La demande est portée par l'entreprise de Roland Vignon, dans le cadre de la pérennisation économique de son installation survenue le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Une consultation du public a été ouverte en mairie du 23 mai 2019 au 23 juin 2019 inclus.

Considérant que les obligations réglementaires en matière de gestion des déjections et des eaux usées sont respectées, madame le Maire propose de donner un avis favorable à l'extension de l'élevage de volailles de chair de Roland Vignon avec une attention particulière à apporter au respect des règles environnementales en termes d'odeur, de bruit et d'impact visuel ainsi qu'aux contrôles réguliers de la conformité de l'installation et de ses rejets. Un débat s'ensuit sur ce modèle agricole qui quant à lui ne fait pas l'unanimité.

11 votes pour – 1 abstention.

#### • RÉPARTITION DU NOMBRE DE SIÈGES À LA CCMDL

En application de l'article L5211-6 et de la circulaire de Monsieur le Préfet en date du 10 avril 2019, le conseil municipal de chaque commune membre de la CCMDL doit délibérer avant le 31 août 2019 sur l'accord local pris par délibération du Conseil communautaire en date du 28 mai 2019 portant approbation de la composition du conseil communautaire après les élections municipales de 2020. Cet accord prévoit une répartition différente du droit commun et repose sur la solidarité des conseils municipaux de St Martin en Haut et de St Symphorien sur Coise qui acceptent de « laisser chacune 1 siège » pour renforcer la représentativité des 2 communes de Ste Foy l'Argentière et Brussieu qui arrivent ensuite dans l'ordre décroissant au niveau population. Il est prévu un siège pour la commune de CHAMBOST-LONGESSAIGNE.

Vote pour à l'unanimité.

#### • COMPTE RENDU DE DÉLÉGATION DU MAIRE

Madame le Maire informe qu'elle n'a pas fait valoir le droit de préemption de la commune suite à la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 7 mai 2019 adressée par Maître BERGER de Saint-Laurent-de-Chamousset, en vue de la cession du bâti situé 94 place de l'église, cadastrée section AB 187 appartenant à Mme MIGUET d'une superficie totale de 73 m<sup>2</sup>.

#### • COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

##### ✓ Commission Bâtiment

Demeure du Prieuré : des travaux supplémentaires ont dû être envisagés sur la toiture.

##### ✓ Commission Voirie

Grande Rue : Il est décidé de simplifier le projet et de l'uniformiser en supprimant les trottoirs prévus sur la seule portion en amont de la rue.

##### ✓ Commission Vie Culturelle

Il a été à nouveau proposé à la commune d'accueillir des musiciens susceptibles de faire un concert cet été à la chapelle. Des précisions seront apportées par la suite mais l'assemblée salue cette initiative personnelle.

#### • QUESTIONS DIVERSES

✓ Compte rendu de la réunion intercommunale avec la structure « Ma commune ma santé » : Ce dispositif est porté par l'association ACTIOM qui a pour objet de faire bénéficier aux administrés d'une complémentaire santé collective et mutualisée au niveau national et sans obligation liée au nombre d'adhérents sur la commune. Il peut proposer 10 niveaux de garanties adaptées aux besoins de chacun. En signant la convention de partenariat associative avec ACTIOM, la commune devient le relais vers un accès aux soins facilité par la solution santé mutualisée et ses avantages. Il est proposé de recevoir les administrés qui le souhaitent pour des conseils et accompagnements personnalisés dans le cadre de permanences locales. Une réunion publique aura lieu début juillet sur le territoire communautaire et à l'automne, des permanences seront mises en place sur les communes. Les membres du conseil municipal sont favorables.

✓ Réception de deux arrêtés de subvention de la DRAC (Etat) pour la restauration du tableau « La descente de croix » de la chapelle (25%) et la restauration de deux confessions de l'église (50%).

✓ La région a transmis un avis de complétude du dossier de demande de subvention pour la végétalisation du cimetière communal et aménagement des abords de la salle polyvalente (possibilité d'entreprendre les travaux avant décision de subvention).

✓ A l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, la région ARA a lancé un plan régional contre les violences faites aux femmes et un appel à manifestation d'intérêt avec des projets de création ou de réhabilitation de logements à destination des femmes en grandes difficultés sociales. Il n'est pas envisagé de manifestation dans ce sens au niveau communal.

✓ La section des Jeunes Sapeurs-Pompiers Haute Brévenne a déposé une demande de subvention pour soutenir leurs achats d'équipements. Cette dernière n'est pas retenue.

✓ Lecture du courrier du ministre chargé des collectivités territoriales relatif au grand débat ainsi qu'au chantier de réforme de la décentralisation.

✓ Remerciement de la Fabrik pour l'accueil du festival « Un mouton dans le Ciel ». L'investissement de cette association au service des communes est salué.

✓ Mme le Maire transmet les invitations aux spectacles de diverses associations de danse.

✓ Mme le Maire rappelle que Monsieur le Député tiendra une permanence en mairie le jeudi 18 juillet de 17h30 à 19h00. Ensuite, il rencontrera le Conseil Municipal.

✓ Le conseil municipal décide qu'un bouquet soit offert à l'occasion du centenaire de Madame Victoire TRUCHET.

## • PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 18 juillet 2019 à 19h.

*Fait, le 11 juin 2019*

*Le Maire, Marie-Luce ARNOUX*

## COMPTÉ RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 18 JUILLET 2019

**PRÉSENTS :** Mesdames et Messieurs ARNOUX, SOULARD, COQUARD, BLAIN, JOUBERT, GUERPILLON, VINCENT, CHARBONNIER, GROSMOLLARD.

**EXCUSÉS :** Mesdames et Messieurs CHABANNE (pouvoir donné à Mme JOUBERT), CHEVALIER, DUPUY (pouvoir donné à Mme GUERPILLON), GIRAUD.

**ABSENTS :** Monsieur BIEF.

### • APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 4 JUIN 2019.

#### • CONVENTION PLURIANNUELLE AVEC LE SERVICE DES ARCHIVES DU CENTRE DE GESTION

Madame le Maire rappelle que le Centre de Gestion du Rhône réalise depuis plusieurs années la mission d'intégration des archives communales. Elle précise que la commune a sollicité le service des Archives pour une mission de 17 jours en 2013 (déménagement de la mairie) et de 2 jours en décembre 2017. A l'issue de ce travail et afin d'entretenir les fonds, faciliter la recherche des documents et également de budgéter annuellement la dépense obligatoire d'entretien des archives, le Centre de Gestion propose une convention pluriannuelle de 2019 à 2022 pour la mise en place d'une mission de maintenance pluriannuelle. Cette convention prévoit une durée de mission de 2 jours par an, pour un montant à régler de 300 euros par journée de travail effectivement réalisée. Le besoin sera apprécié chaque année en fonction du volume des archives produites.

#### • REPORT DU POINT RELATIF AU TRANSFERT DE COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT

La convention nécessaire pour permettre l'intervention du personnel communal n'est pas disponible à ce jour.

#### • PRESCRIPTION DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLU

Madame le Maire présente les raisons pour lesquelles une modification simplifiée du plan local d'urbanisme (PLU) est rendu nécessaire ainsi que les objectifs poursuivis :

- Implantation des constructions par rapport aux voies publiques : prévoir dans toutes les zones la possibilité de construire en continuité ou alignement avec le bâti existant ; ceci afin d'éviter des aberrations architecturales et espaces vides non entretenus dans le cas d'extension.
- Implantation des constructions par rapport aux voies publiques : prévoir une rédaction identique en zones N et A sur la distance de retrait à respecter afin de faciliter le travail d'instruction des actes d'urbanisme.
- Cas particulier des piscines : Prévoir de ne pas comptabiliser les piscines pour le calcul de la surface et nombre d'annexes autorisés pour les zones UE et UEa au même titre que les zones A et N.
- Annexes en zones A et N : prévoir une rédaction identique sur les annexes afin de faciliter le travail d'instruction des actes d'urbanisme et éviter toute ambiguïté sur la prise en compte

des piscines.

- Rectification de l'erreur matérielle relative au nuancier des façades, coupé à l'impression sur le document envoyé en Préfecture.

Madame le Maire explique que la révision est un changement conséquent dont la procédure coïncide avec la procédure d'élaboration du PLU. La modification et la modification simplifiée sont des procédures moins lourdes pour opérer une adaptation du PLU.

Madame le Maire précise que :

- Cette modification n'a pas pour conséquence de changer les orientations du plan d'aménagement et de développement durable (PADD), de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou naturelle ou une protection édictée en raison d'un risque de nuisance, de la qualité des sites, des paysages, ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisances ; en conséquence, cette modification n'entre pas dans le champ d'application de la procédure de révision.

- Cette modification n'a pas pour effet de majorer de plus de 20% les possibilités de construire résultant, dans la zone, de l'ensemble des règles du plan, de diminuer les possibilités de construire, de diminuer la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser et respecte les majorations de droit à construire définies à l'article L151-28 ; en conséquence, cette modification n'entre dans le champ d'application de la procédure de modification dite de droit commun.

Afin de respecter le cadre fixé, Madame le Maire propose d'assortir la modification apportée en zones UE et UEa une surface maximale de bassin pour répondre à la non-augmentation de plus de 20% des possibilités de construire dans une zone.

Elle propose aux membres du conseil municipal de l'autoriser à prescrire par un arrêté cette modification simplifiée du PLU. Le conseil approuve à l'unanimité.

L'arrêté devra faire l'objet d'une publicité dans un journal d'annonces légales ; un courrier sera envoyé au préfet. Le dossier de modification simplifiée devra ensuite être notifié à l'autorité environnementale, au préfet et aux personnes publiques associées.

#### • COMPTE RENDU DE DÉLÉGATION DU MAIRE

Madame le Maire informe qu'elle n'a pas fait valoir le droit de préemption de la commune suite aux déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- Déclaration d'intention d'aliéner reçue le 7 juin 2019 adressée par Maître BERGER de Saint-Laurent-de-Chamousset, en vue de la cession du bâti situé 55-57 Grande Rue, cadastré section AB 269, 278, 2799, 282, 283, 284 appartenant à Mme COQUARD épouse DUMAS Jeanne.

- Déclaration d'intention d'aliéner reçue le 7 juin 2019 adressée par Maître BERGER de Saint-Laurent-de-Chamousset, en vue de la cession du bâti situé 49 Grande Rue, cadastré section AB 265, 266, 267, 277, 278, 286, 285 appartenant à M. DUMAS Roger et Mme COQUARD épouse DUMAS Jeanne.

- Déclaration d'intention d'aliéner reçue le 28 juin 2019 adressée par Maître JOUVE de Feurs, en vue de la cession du bâti situé 5 Grande Rue et 11 rue des Boutiques, cadastré section AB 534 appartenant à M. DEJOIN Gérard d'une superficie totale de 1355 m<sup>2</sup>.

#### • COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

##### ✓ Commission Bâtiment

Demeure du Prieuré : il est prévu des travaux supplémentaires

sanitaires PMR de 1730.28 € TTC. Madame le Maire donne lecture du projet de règlement préparé par le CCAS avec la commission. Des modifications seront apportées et revues ultérieurement.

#### ✓ **Commission Voirie**

Grande Rue : Richard Soulard informe l'assemblée sur l'avancement des travaux de voirie et de dissimulation. L'enrobé est prévu la 1ère semaine d'août.

Le montant des travaux de dissimulation est estimé à 110 017.30 € TTC.

Un arrêté zone de rencontre a été pris en date du 11 juillet 2019 (20 km/heure, sens unique véhicules motorisés uniquement) avec application dès la mise en place de la signalétique.

#### ✓ **Commission Vie sportive**

Un nettoyage ponctuel de la buvette et vestiaires du foot est programmé le 22 juillet.

Richard Soulard donne lecture de devis d'entretien de la salle polyvalente suite à location.

Par ailleurs, il propose d'engager une réflexion sur le fonctionnement du clos des sports.

Enfin, il dresse un compte rendu de la réunion relative au club de foot FC2M du 26 juin. Le budget 2018 du club est de 80 000.00 € dont 14 000.00 € de bénéfice grâce aux manifestations. Il est prévu de créer une équipe de fille U7. Un entraîneur en formation en alternance est recruté.

#### ✓ **Commission Vie Culturelle**

Mireille DUBOIS a proposé à la commission d'organiser deux concerts à la chapelle : le dimanche 4 août et le mardi 13 août à 20h30 grâce à la participation bénévole de ses amis musiciens. Un devis de location de piano de 400.00 € est présenté au conseil. Il est retenu l'idée de mettre un piano numérique à disposition du pianiste.

#### ✓ **Commission Vie Scolaire**

Madame le Maire présente le devis d'analyse de la pratique professionnelle pour l'équipe scolaire pour l'année à venir. Le conseil décide de reconduire ce service afin d'accompagner les employées de l'école dans leur pratique auprès des enfants.

#### ✓ **Commission Communication**

Il est convenu que le prochain bulletin municipal comportera les articles de mai à septembre avec une présentation du bilan des travaux sous forme d'images.

#### • **QUESTIONS DIVERSES**

✓ Tableau relatif au FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) : Madame le Maire présente la répartition retenue par le Conseil Communautaire selon le droit commun. Le versement déterminé pour la Commune est de 15 012.00 €. (- 609 € par rapport à 2018)

✓ Information relative à la liste d'aptitude de promotion interne au grade d'attaché pour l'année 2019 établi par le centre de gestion : Madame le Maire annonce que la candidature de Myriam BALLANSAT a été retenue. Le Conseil Municipal la félicite.

✓ SYDER : il est décidé de prévoir une réunion en septembre pour le chantier d'extinction nocturne et de traction des pylônes du stade de foot.

✓ Courriers d'aides de la Région : Madame le Maire donne lecture des derniers courriers reçus.

✓ Renouvellement du mandat de vente non exclusive des lots du lotissement du Garel par Bel Immobilier : Madame le Maire invite les élus disponibles au rendez-vous fixé avec les agents immobiliers le 29 juillet à 11h pour cette nouvelle signature.

✓ Enfouissement des containers : La communauté de commune fait une étude afin d'enterrer les containers à papier et verre. Deux options sont proposées pour les travaux (fosse) : soit les agents communaux interviennent, soit c'est la CCMDL qui en prend la charge dans le cadre de droit de tirage sur l'enveloppe voirie.

✓ Organisation de la sortie municipale du 9 novembre : Il est décidé de demander aux conjoints de participer à la totalité des frais et aux élus et agents aux frais de repas.

#### • **PROCHAINES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le lundi 9 septembre, le mardi 1<sup>er</sup> octobre, le lundi 4 novembre, le lundi 2 décembre 2019.

*Fait, le 23 juillet 2019*

*Le Maire, Marie-Luce ARNOUX*

## COMpte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal en Date du 09 Septembre 2019

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs ARNOUX, COQUARD, GROSMOLLARD, SOULARD, CHABANNE, CHARBONNIER, GUERPILLON, DUPUY, VINCENT, BLAIN, JOUBERT.

EXCUSÉS : Messieurs CHEVALIER, TRIBOULIN, GIRAUD, M BIEF.  
Secrétaire de séance : S. JOUBERT

#### • **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 18 JUILLET 2019.**

#### • **ENCAISSEMENT CHÈQUE GROUPAMA**

Madame le Maire demande l'autorisation d'encaisser un chèque de l'assurance GROUPAMA d'un montant de 1146.80 € en remboursement des dégâts de surtension sur le système de chauffage de l'école suite aux vents violents du 24 avril 2019. Approuvé à l'unanimité

#### • **BUDGET 2019 ASSAINISSEMENT DÉCISION MODIFICATIVE**

Considérant le prêt de 120 000 euros qui a été contracté auprès du crédit agricole pour les travaux de mise en séparatif de la Grande Rue et la réfection du réseau d'assainissement du passage St Maurice, Madame le Maire propose au Conseil Municipal la décision modificative suivante sur le budget d'assainissement 2019.

*Tableau explicatif en page suivante*

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Compte	Modification	Compte	Modification
66- 66111	+ 1 700.00		
011- 615	-1 700.00		
	0		0

Investissement			
Dépenses		Recettes	
Compte	Modification	Compte	Modification
16-1641	+ 7500.00		
21-2158	- 7500.000		
	animité 0		0

**• AVIS SUR LE PROJET DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DES MONTS DU LYONNAIS :**

Madame le Maire présente à l'assemblée délibérante le Programme Local de l'Habitat (PLH) des Monts du Lyonnais porté par la communauté de communes. Celle-ci a transmis, le 30/08/2019, un projet à chacune des 32 communes de son territoire pour recueillir leur avis sous un délai de 2 mois.

L'article L302-1 du code de la construction et de l'habitation indique que « le programme local de l'habitat définit, pour une durée de six ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer la performance énergétique de l'habitat et l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements ».

L'élaboration du PLH relève d'une démarche volontaire de la communauté de communes. De nombreux partenaires ont été mobilisés, qu'ils soient professionnels, associatifs ou institutionnels, et les élus ont été fortement impliqués.

Trois documents ont ainsi pu être co-élaborés avec les acteurs locaux :

- Un diagnostic pour étudier l'ensemble des caractéristiques du territoire dans le domaine de l'habitat et du logement, et en identifier les principaux enjeux ;
- Un document d'orientations stratégiques, définissant 4 grands axes pour la politique de l'habitat des Monts du Lyonnais ;
- Un programme de 14 actions, visant à mettre en œuvre de façon pratique la politique définie.

La mise en œuvre du PLH des Monts du Lyonnais est prévue sur la période de 2020 à 2026.

En résumé :

Orientation stratégique	Actions
1 : Diversifier l'offre de logements pour répondre aux besoins de tous les ménages	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer le suivi de la production en veillant à la qualité et à l'intégration du projet dans un marché plus large</li> <li>- Accompagner les communes dans la réponse aux besoins en logement social et abordable</li> <li>- Encourager la diversification des produits pour répondre à l'évolution des besoins</li> <li>- Encourager le développement d'un habitat adapté en direction des personnes isolées et en perte d'autonomie</li> </ul>
2 : Faire de l'habitat un vecteur de développement des Monts du Lyonnais	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer une approche habitat déclinant les différentes politiques conduites sur les Monts du Lyonnais</li> <li>- Développer une offre de logements qui permette d'héberger les salariés du territoire</li> <li>- Mobiliser un réseau de professionnels du bâtiment pouvant intervenir en faveur de l'amélioration de l'habitat</li> <li>- Valoriser l'habitat comme porteur d'une identité des Monts du Lyonnais</li> </ul>
3 : Développer un habitat performant, économe et durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agir en faveur du développement d'un habitat économe de la ressource foncière</li> <li>- Encourager la remise sur le marché des logements vacants par la promotion de la fonction sociale du parc privé</li> <li>- Enrayer le mal-logement avec un meilleur repérage et suivi des situations d'habitat indigne</li> <li>- Améliorer la performance énergétique des logements</li> </ul>
4 : La Communauté de communes, pilote de la politique locale de l'habitat	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivre la mise en place du PLH à l'aide d'un observatoire de l'habitat et du foncier</li> <li>- Assurer le suivi opérationnel de la politique de l'habitat auprès des élus et des partenaires</li> </ul> <p>Madame le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir délibérer pour valider le projet de PLH des Monts du Lyonnais.</p>

Approuvé à l'unanimité.

**• COMPTE RENDU DE DÉLÉGATION DU MAIRE**

Madame le Maire informe qu'elle n'a pas fait valoir le droit de préemption de la commune suite à la déclaration d'intention d'aliéner suivante :

- Déclaration d'intention d'aliéner reçue le 29 juillet 2019 adressée par Maître JOUVE de Feurs, en vue de la cession du bâti situé 204 route des Hameaux, cadastré section AN 51, 52, 53, 54, 58 appartenant à Mme VILLAND Marie veuve LIGOUT.

**• COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS**

**✓ Commission Bâtiment**

Un état d'avancement des travaux de la Demeure du Prieuré est dressé.



### ✓ Commission Voirie

Grande Rue : Les travaux d'assainissement ont été réceptionnés et ont fait l'objet d'aucune réserve. Pour le volet voirie, les travaux d'installation des potelets, places de stationnement et signalétique sont en prévision ; quelques malfaçons ont été identifiées et seront revues en réunion de chantier le 10/09. Le SYDER a fait un oubli conséquent concernant le réseau télécom ce qui va nécessiter des travaux sur la voirie terminée.

Des travaux de voirie ont été réalisés par la commune au chemin du Fetel, au chemin de Bernollière et au chemin du Pontblanc.

### ✓ Commission Fleurissement

Le passage du jury "Rhône fleuri 2019" a eu lieu le 05 Juillet et celui de Nature et Patrimoine le 13 Août.

Par ailleurs, une réunion de commission est fixée avec l'atelier du Ginkgo le 17/09 à 16h pour l'aménagement du square.

Dans une démarche environnementale liée à la suppression d'utilisation de produits phytosanitaires, des travaux d'aménagement concernant les allées du cimetière vont être réalisés cet automne.

### ✓ Commission Vie Sportive

Rappel de la réunion partenariale avec les communes voisines au sujet de la réflexion sur les aménagements possibles pour le club de foot. Réunion prévue Jeudi 11 Septembre à St Barthélémy Lestra.

M. Soulard présente des devis pour des travaux à la buvette du foot (bar, meuble, pose évier).

Nolan Ressicaud a reçu le titre de champion de France en triplète catégorie moins de 18ans. Ce jeune joueur licencié à Chambost fait partie de l'école de boules de la Brévenne. Le 31 Août, la municipalité s'est associée à l'association bouliste pour féliciter Nolan.

Une réunion de la commission est fixée le 24 Septembre à 20 h au sujet du clos des sports.

### ✓ Commission Vie Culturelle

La saison estivale a accueilli 2 concerts à la chapelle : l'un en Juillet, l'autre en Août. Le public est venu nombreux pour des concerts lyriques de grande qualité.

### ✓ Commission Vie Scolaire

Point sur la rentrée. Selon l'équipe enseignante, cette rentrée scolaire s'est globalement bien déroulée. Notons cependant que l'effectif à la cantine est en forte progression ce qui nécessite une réflexion sur l'éventualité de passer à 2 services de repas.

### ✓ Commission Communication

Le prochain bulletin municipal paraîtra en Octobre.

### • QUESTIONS DIVERSES

✓ Information relative à l'audience du Tribunal du 3 septembre 2019 concernant l'affaire avec le centre équestre : le rapporteur public a conclu au rejet de la requête. Il a relevé en effet, que les photographies de l'ouvrage prises à une date proche de l'accident litigieux montraient qu'il ne présentait pas de défaut d'entretien et qu'aucune signalisation n'apparaissait nécessaire pour faire état d'un quelconque danger. Le rapporteur public a également relevé que l'enfant et le cheval accidentés empruntaient un chemin connu de l'association équestre qui avait organisé la randonnée.

✓ La demande d'autorisation environnementale d'extension de l'élevage de volailles de chair de M. Roland Vignon sera soumise

au conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CoDERST) le jeudi 19 septembre 2019.

✓ Une recherche de bureau professionnel a été adressée en mairie pour l'exercice d'auxiliaire de vie et d'aide à la personne. L'assemblée prend note de cette demande et décide de faire un état des lieux du local disponible au-dessus de la mairie pour apprécier la faisabilité d'une location. Ce point sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil.

✓ Les rapports liés aux délégations de service public de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (Escap'ad et camping de Hurongues) ainsi que les RPQS 2018 concernant l'assainissement et les déchets sont disponibles en consultation en mairie.

✓ Information relative à la réforme sur la fiscalité locale : la fin de la taxe d'habitation sera compensée par une affectation aux communes de la part de taxe d'habitation actuellement versée aux départements et une dotation complémentaire ainsi qu'une fraction de la TVA nationale pour les intercommunalités.

✓ La taxation des résidences secondaires sera maintenue et la surtaxe pour logement vacant reste une possibilité pour les communes. Une révision des valeurs locatives des locaux d'habitation sera engagée à compter de 2021. Les modalités générales ne seront pas modifiées par rapport aux élections de 2014. La date butoir d'inscription sur les listes électorales est fixée au 7 février 2020.

✓ Les prochaines élections municipales auront lieu les dimanches 15 et 22 mars 2020 avec une date de dépôt des candidatures fixée au 27 février 2020.

✓ Lecture du courrier de remerciement de l'association des handicapés des Monts du Lyonnais pour la subvention attribuée.

### • PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi 1<sup>er</sup> octobre, le lundi 4 novembre, le lundi 2 décembre 2019

*Fait, le 12 septembre 2019  
Le Maire, Marie-Luce ARNOUX*

## MARCHE DES NEZ EN L'AIR

S'il n'y avait qu'un seul jour pour organiser une marche pendant le mois de mai, c'était le 30. Quelle ambiance !! Ni trop chaud, ni trop froid et 1 500 participants environ.

Les relais se succédant 1 400 sont passés par notre barbecue géant attirés de loin au gré du relief soit par la fumée, soit par le fumet...

Précisons pour ceux qui lisent ces quelques lignes : le travail accompli en amont pour ce genre de manifestation est énorme. Tant pour le repérage, le balisage et la préparation des chemins, que pour la préparation des collations et l'organisation en général. Nous espérons que l'année prochaine le même engouement soit présent parmi le Comité des fêtes, la Gym et les Jeunes. Merci à tous !!!

Merci également à tous les participants et leurs compliments à notre égard. Nous vous souhaitons très nombreux pour la prochaine édition.

## FÊTE DE LA MUSIQUE – VENDREDI 21 JUIN

En raison des travaux dans le centre du village la Fête de la Musique s'est déroulée cette année sous l'abri boules-pétanque.

Sous la maîtrise de Dominique les enfants de l'école ont ouvert la soirée en nous offrant un éventail de jolis chants.

Puis l'animatrice Fabienne ASTIER accompagnée de sa sœur et de son mari ont animé la soirée par leur répertoire suivi d'un karaoké.

La commission animation remercie vivement les responsables de la Pétanque Chambostienne qui ont spontanément proposé de gérer l'organisation de cette soirée.



Un grand merci également à Fabienne ASTIER qui, tout juste arrivée résidente sur notre commune, nous a démontré ses talents d'animatrice.

Une fois de plus... notre village a fêté l'arrivée de l'été dans une ambiance musicale.

*Solange Joubert, pour la Commission Animation, Vie culturelle, Tourisme*

## TOURNOI DES JEUNES

Cette année encore le tournoi de Sixte de football a eu lieu le samedi 29 juin 2019. Tôt le samedi matin, c'est sous un grand soleil que l'Association des Jeunes accueille 9 équipes des villages environnants. Réparties en deux poules, les équipes se rencontrent grâce à plusieurs matches dans une ambiance conviviale.

Du côté de la buvette, les jeunes étaient nombreux et motivés, dès le matin pour proposer du saucisson sauce vigneronne, accompagné de pommes de terre, des plateaux repas pour la pause de midi, ainsi que des boissons et des glaces pour se rafraîchir tout au long de la journée. Le tournoi se termina sur une finale opposant l'équipe de football FC2M contre une équipe de Virigneux sous une chaleur tombante. Au coup de sifflet final, sportifs et nombreux supporters ont poursuivi la soirée autour d'un barbecue géant après la remise des prix. Restant l'une des plus importantes pour l'Association des Jeunes, cette manifestation sportive a été une fois encore un moment fort de convivialité, grâce à l'implication de tous les bénévoles et de la participation des joueurs qui sont pour certains, très fidèles. Le bureau de l'AJC tient à rappeler, que cette journée est ouverte à tous, jeunes, parents, enfants, pour venir partager avec nous un moment sportif ou simplement repas ou boisson à la buvette. Nous remercions tous ceux qui rendent cet événement possible et nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine !

De plus, nous vous informons que la prochaine manifestation de l'Association des Jeunes sera le Téléthon qui se déroulera le **samedi 7 décembre 2019** où l'on vous proposera saucisson chaud / pommes de terre à emporter.

Nous vous y attendons nombreux !

*Le Bureau de l'AJC*

## FÊTE PATRONALE – CARREAUX !!!

Pour ce week-end de vogue, nous avons la boule joyeuse ! Lors de la distribution des brioches, le comité a fait embrasser la « Fanny » à tous les commerçants et artisans. Ce qui donne quelques photos mémorables...Trêve de plaisanteries !!!

Vendredi soir, les chambostiens se sont retrouvés au bal. Apéro, jambon, karaoké...bonne ambiance !



Merci les jeunes. Ah, ces jeunes, ils sont aussi passés chez vous pour vous proposer une brioche.

Samedi, le joli défilé des majorettes de Villechenève, accompagnées par la fanfare « l'Étincelle »... des étincelles, nous en avons pris plein les yeux avec le feu d'artifice.

Dimanche, les boules étaient carrées ! Le comité des fêtes est taquin. Pas facile pour les participants. Et puis que faire ? Allons manger la soupe au chou entre nous.

Nous espérons sincèrement que vous avez passé un bon moment et que les enfants se sont amusés sur les manèges des forains toujours présents.

Lundi, presque la fin de la fête, petit concours de pétanque, et mangeons les restes. Merci à tous !

Oups...N'oublions pas notre premier pique-nique Chambostien du 30 juin dernier...sympa, non ?

La canicule ne nous empêchera pas de recommencer.

*Le Comité des Fêtes*

## LE CLUB PONGISTE DE CHAMBOST-LONGESSAIGNE

« Une nouvelle saison qui redémarre fort ! »

Lors de l'Assemblée Générale annuelle du club pongiste, le vendredi 30 août dernier, Christian Delorme annonçait sa décision de quitter la présidence du club, après 25 ans passés à sa tête. Les membres du bureau et les adhérents le remercient pour le travail effectué au long de ces années. Lors d'un week-end organisé par le bureau dans le Beaufortain, pour les adhérents qui ont souhaité y participer, le week-end des 6, 7 et 8 septembre, l'élection du nouveau président a eu lieu : c'est donc à Mickaël Delorme que revient la tâche de poursuivre le développement qualitatif et quantitatif du club pongiste.

La saison a bien redémarré, puisque le tournoi annuel du club, organisé à l'occasion de la vogue annuelle du village le samedi 14 septembre, a réuni une cinquantaine de sportifs venus d'une dizaine de clubs voisins. Dans le tableau ouvert aux joueurs de - 700 points, deux jeunes pongistes du club se sont distingués : Nathan Dutilleul s'est incliné en finale du tableau principal, tandis que Lucie Coquet a remporté le tableau consolante.

Cette année, le club pongiste qui représentera à nouveau Chambost-Longessaigne dans la région, avec le concours de son équipe fanion qui évolue en R3, a également engagé 5 équipes en championnat départemental week-end (2 en D1, 1 en D2 et 1 en D3). Deux équipes ont été engagées en championnat départemental la semaine. Des équipes seront engagées en compétition Rigolo's : elle consiste en un championnat ouvert aux jeunes pongistes des écoles de tennis de table des clubs de l'Ouest Lyonnais adhérents à l'association Rigolo's.

De nouveaux adhérents ont manifesté leur présence aux entraînements, et il reste encore de la place au gymnase ! Les séances se déroulent les mardis soirs à 19h30 pour les compétiteurs, les vendredis de 18h45 à 20h15 pour les jeunes et loisirs et de 20h15 à 22h pour les adultes. Une séance mensuelle le samedi matin, avec un entraîneur extérieur, est également envisagée.

**Le club vous invite à participer à ses manifestations :**

1. Un concert « Johnny » le dimanche 10 novembre 2019
2. Un repas « Grenouilles » le samedi 25 avril 2020

Contacts :

Mickaël Delorme – 06 31 79 21 55

Erwan Ermel – 06 78 61 68 17



Debut du concert 21h

Salle polyvalente  
Chambost Longessaigne

**DIMANCHE 10 NOVEMBRE**

**JOHNNY**

Interprété par  
**Cyril et ses musiciens**

Soirée organisée par le club de Tennis de Table Chambost Longessaigne

Formule Repas sous réservation : Burger MAISON, Frites, Crêpe 8€

Entrée : 12€. Réservation au 06 32 06 71 88



### MÉDAILLE DE LA FAMILLE

L'attribution de la médaille de la famille souhaitée par Mme Deschamps lui a été accordée par le Préfet du Rhône.

Mme le Maire a ainsi profité de la fête des mères pour lui remettre le diplôme honorifique ainsi qu'un bouquet offert par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale). Elle a bien entendu salué son investissement aux côtés de son époux pour l'éducation de leurs cinq enfants et lui a présenté des vœux de bonheur pour toute sa famille.



## LA CLASSE DÉCOUVERTE

### Mercredi 15 mai

Nous avons pris le car jusqu'à Laffrey.

Nous avons pique-niqué, puis nous sommes allés faire de la voile.

Nous sommes montés sur un bateau appelé la Goëlette puis nous sommes rentrés au Centre. Nous avons fait la veillée (le tour du monde ou le hocket serpillère) et nous avons passé notre première nuit.

### Jeudi 16 mai

Le matin, nous avons pris le petit déjeuner et nous avons fait des groupes pour le kayak.

Nous avons alterné toute la journée entre le kayak et la construction de maquettes d'objets flottants. Le kayak c'était génial (même s'il faisait froid).

Le soir nous avons fait une super veillée avec différents jeux en rapport avec la musique.

### Vendredi 17 mai

Le matin nous avons fait une ballade autour du lac. Puis nous avons rangé nos affaires et nous sommes partis.

*Les CM1 CM2*



## MUSÉE DU CHAPEAU DE CHAZELLE SUR LYON

### Lundi 13 mai

Nous avons visité le très beau Musée du Chapeau.

La moitié de notre classe a découvert les vitrines et les magnifiques chapeaux, en cherchant le chapeau du magicien du Lapin Galurin !

Les autres élèves ont découvert les machines bruyantes et les ateliers qui servaient à confectionner les chapeaux de feutre, en poils de lapin.



## DÉCORATIONS DE NOËL DU VILLAGE

Un peu de temps libre, une envie, des idées... pour participer à la décoration du village en décembre.

La commission animation vous convie à une réunion de préparation :  
**Mercredi 30 Octobre à 20h** à la salle des Associations (Mairie).

*S.JOUBERT, M.DUPUY, B CHABANNE pour la Commission Animation*

## UN NOUVEAU CHAMPION À CHAMBOST



Le 31 août la Boule Fraternelle a organisé un moment convivial afin de féliciter Nolan Ressicaud pour son titre.

Nolan est né le 12 juin 2003 et a commencé la pratique du sport boules (boule lyonnaise) en septembre 2010.

C'est un jeune très motivé qui est toujours très assidu à ses entraînements. Il fait parti du centre de formation bouliste de la Brévenne. Avec son équipe formée de Romain Sage, Geoffroy Crozet et Kilian Garnier, il a déjà participé au Championnat de France en 2018 à Aurillac. En 2019, le 13 et 14 juillet à Albertville il a été sacré Champion de France -18 ans en triplète, après avoir perdu en 8<sup>e</sup> double à Compiègne le 6 et 7 juillet.

D'autres avant lui se sont illustrés lors de ces compétitions, je pense à David Dumas, Thierry Garel, Fabrice Yvrel : j'en oublie sûrement... À cette occasion, la Boule Fraternelle et la commune de Chambost Longessaigne ont remis 2 bons d'achats pour l'encourager dans son parcours.

**Nous souhaitons à Nolan et son équipe une belle saison 2019-2020.**

*La Boule Fraternelle*

## VÉGÉTALISATION DU CIMETIÈRE



L'entreprise **Terideal** interviendra, du 18 au 24 novembre, au cimetière afin de réaliser les travaux de végétalisation des allées. Cet aménagement écologique nous permettra de poursuivre notre objectif zéro phyto sur notre commune. Son accès sera donc interdit pendant la durée du chantier.

*La Commission Environnement et Cadre de Vie*





## LES CONCERTS D'ÉTÉ À LA CHAPELLE DU MORTIER

Deux concerts se sont déroulés cet été à la Chapelle du Mortier

### Le dimanche 4 août :

Trio voix (Michal OKON), flûte traversière (Michel CAMUS) et harpe (Anthony CASTIN).

Michal et Michel revenaient pour la troisième année consécutive jouer dans cette chapelle à l'acoustique exceptionnelle avec une nouvelle formation et un nouveau répertoire - *des œuvres de Joseph Canteloube, Jacques Ibert, Renaldo Hahn, Angele Lasala et Saint-Saëns* - qui a enchanté le public présent.

### Le mardi 13 août :

Duo violon (Anna BERTRAND) / piano (Victor COULOMB).

Ces deux jeunes musiciens virtuoses, heureux de proposer ici leur nouveau répertoire - *œuvres de Lili Boulanger, Elgar, Schubert, Fauré, Ravel, et 2 morceaux au piano seul : Nocturne de Chopin numéro 7 en do dièse mineur et Voile de Debussy 1 et 2* - ont ému et enthousiasmé le public très nombreux (venu parfois de loin...).

C'est grâce à la municipalité de Chambost, à son ouverture vers des propositions culturelles peu courantes que ces deux moments musicaux ont été rendus possibles.

Le succès de ces concerts prouve qu'il existe, ici et alentour, un public friand de moments de partage d'émotions artistiques !

Mireille Dubois



## PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

L'installation photovoltaïque de la Salle Polyvalente de Chambost-Longessaigne a été mise en service le 11 Octobre 2018.

L'installation est composée de 213 modules photovoltaïques de 300Wc (marque Voltec Solar, fabricant Français dont la majorité des composants sont fabriqués en Europe) permettant d'atteindre une puissance totale de 63,9 kWc. Tous les panneaux sont intégrés au bâti (à la place des tuiles) pour une meilleure esthétique, sur une structure d'un fabricant situé à Bron (IRFITS). Ces panneaux sont raccordés sur 2 onduleurs de 25kVA chacun et de marque SMA (fabricant Allemand). L'installation a été réalisée grâce à l'entreprise Terre&Lac située à Lyon.



Crédit photo Terre et Lac

Grâce à l'orientation de la toiture (+35° par rapport au Sud) et l'inclinaison de 18°, associées aux données d'ensoleillement locales nous estimons la production d'énergie à 68 700 kWh/an soit la consommation d'environ 14 foyers. Nous estimons l'économie de CO2 à 24 Tonnes/an (sur moyenne émission européenne par kWh électrique).

Depuis le mois de Novembre 2018, l'installation a produit +14% par rapport au prévisionnel. Cette surproduction est sans doute due en grande partie à un bien meilleur ensoleillement que les années précédentes.

L'installation est supervisée à distance par le SYDER afin de détecter le plus tôt possible d'éventuels défauts.

La garantie de 25 ans des modules photovoltaïques, l'extension de garantie à 20 ans des onduleurs, la surveillance quotidienne à distance de l'installation et le contrat d'achat de 20 ans permettent de sécuriser l'investissement.

Après avoir exploitée l'installation pendant 20 ans (durée du contrat d'achat), le SYDER remettra gracieusement l'installation photovoltaïque à la commune de Chambost-Longessaigne.

## OFFICE DE TOURISME DES MONTS DU LYONNAIS

2019 fût l'année de la création de l'Office de Tourisme Intercommunautaire des Monts du Lyonnais. Situé administrativement à Mornant, il est déployé sur 5 bureaux d'information touristique à Chaponost, Mornant, Saint Laurent de Chamousset, Saint Martin en Haut et Saint Symphorien sur Coise.



Une nouvelle identité graphique a été créée, et notamment un nouveau logo. Un site Internet commun va voir le jour au premier trimestre 2020 ([www.montsdulyonnaistourisme.fr](http://www.montsdulyonnaistourisme.fr)), ainsi que de nouvelles éditions : carte touristique, guide touristique.

Vous aurez sans doute également l'occasion de découvrir le film promotionnel intitulé « Les Monts du Lyonnais, l'Echappée Douce » au cinéma ou sur les réseaux sociaux.

Nous vous demandons un peu de patience, toutes ces actions vont émerger en 2020.

**Mail : [contact@montsdulyonnaistourisme.fr](mailto:contact@montsdulyonnaistourisme.fr) / Facebook : Monts du Lyonnais Tourisme**

**Site Internet actuel : [www.tourisme.cc-montsdulyonnais.fr](http://www.tourisme.cc-montsdulyonnais.fr) / Prochainement : [www.montsdulyonnaistourisme.fr](http://www.montsdulyonnaistourisme.fr)**

**Les Gnolus**  
Geocaching des Monts du Lyonnais

Application gratuite!  
Téléchargez sur l'App Store ou Google Play

[www.lesgnolus.fr](http://www.lesgnolus.fr)

**PARTEZ À LA CHASSE AUX GNOLUS !**  
et re-découvrez les Monts du Lyonnais  
avec 12 balades ludiques et gratuites !

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

Monts du LYONNAIS

Ce nouveau jeu « Les Gnolus » se pratique tout au long de l'année, 24h /24h ! Vous verrez, c'est très simple et amusant. Il suffit de se laisser guider par les énigmes le long du parcours.

12 parcours vous permettront de découvrir les Monts du Lyonnais à travers 6 thématiques représentatives de notre patrimoine :

- Histoire et Monuments
- Terroir et Saveurs
- Nature et Paysages
- Savoir-faire
- Contes et légendes
- Au bord de l'eau

**NOUVEAU ! Dès octobre 2019**  
**PARTEZ A LA CHASSE AUX GNOLUS**  
**Et re-découvrez les Monts du Lyonnais**  
**avec 12 balades ludiques et gratuites**

Les Gnolus vous plongent au cœur des Monts du Lyonnais, à travers une expérience ludique et gratuite de géocaching\* ! Découvrez les Monts du Lyonnais autrement ! Sortez des sentiers battus et (re)découvrez le territoire par le biais de cette nouvelle chasse aux trésors.

Munis de votre smartphone, et de l'application mobile, partez à la chasse aux Gnolus, ces créatures déjantées, aux origines alambiquées, qui ont envahi le territoire... Votre mission ? Enrayer cette invasion en capturant tous les Gnolus !

En famille ou entre amis, osez l'aventure et arpentez les 12 parcours qui jalonnent les Monts du Lyonnais, soyez surpris par la richesse de notre patrimoine en partant à la recherche de ces petites créatures qui peuplent notre territoire !

Les énigmes sont accessibles à tous. Accompagnés d'adultes, les plus petits (3 à 5 ans) se laisseront porter par les répliques des Gnolus. Les plus grands interagiront et se mettront dans la peau de véritables chasseurs de Gnolus.

*\*Le géocaching est une véritable chasse aux trésors grandeur nature, guidée par des coordonnées GPS.*



## TRAVAUX GRANDE RUE

Le Syndicat des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse vallée du Gier ayant programmé la réfection du réseau d'eau de la Grande rue, la commune a profité de l'ouverture de la chaussée pour rénover le réseau d'assainissement, sécuriser la rue, faciliter l'accessibilité et enfouir les réseaux filaires aériens traversant.

Ces travaux sont l'aboutissement d'une longue concertation qui a duré plusieurs années car plusieurs maîtres d'ouvrage ont dû se mobiliser : Le Syndicat des Eaux compétent pour le réseau d'eaux, la Communauté de Communes pour la voirie, le SYDER pour les réseaux secs et la Commune pour l'assainissement.

Les travaux ont débuté en mars pour se terminer en août. Ce fut une période compliquée pour les riverains (tranchée, poussière, bruit,...), nous les remercions pour leur patience et compréhension.

Cette rue est, aujourd'hui, transformée en « Zone de rencontre » 20 kms/h où les véhicules et piétons sillonnent la chaussée sans trottoir. Le piéton est prioritaire. Cette rue est en sens unique par la descente sauf pour les vélos qui sont autorisés à circuler dans les deux sens.

Six places de stationnements sont prévues volontairement éloignées de l'école afin de permettre les allers et venues des écoliers en toute sécurité.

*Véronique GROSOLLARD, adjointe à la Voirie*

### EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

#### DE CHAMBOST-LONGESSAIGNE

#### Arrêté municipal permanent N° 29/2019

#### INSTAURATION ET REGLEMENTATION DE LA ZONE DE RENCONTRE «GRANDE RUE / RUE DE L'EGALITE »

#### LE MAIRE

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2213.1 à L.2213.6 ;

VU le code de la route et notamment les articles R.110-1, R.110-2, R.411-3-1, et 412-35 et R.417-10;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié ou complété, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - livre 1 - 4° partie relative à la signalisation de prescription ;

Considérant qu'il incombe au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation, de veiller à assurer la sûreté et la commodité du passage dans les rues, places et voies publiques;

Considérant la présence de l'école ;

Considérant, en particulier que toutes dispositions doivent être prises au sein même de l'agglomération pour faciliter la cohabitation et le déplacement des piétons et des véhicules dans les meilleures conditions et en toute sécurité ;

Considérant que l'importance de la vie locale nécessite de rendre les déplacements doux prépondérants par rapport à la circulation automobile ;

Considérant que la création d'une zone de rencontre permettrait d'assurer un partage de la rue équitable pour tous ;

#### ARRETE

**ARTICLE 1 :** Il est instauré une zone de rencontre dans le centre bourg de la commune de Chambost-Longessaigne.

Cette zone est constituée des rues suivantes :

- Rue de l'Egalité à partir du croisement avec la place Rampeau.
- Grande Rue en intégralité jusqu'au croisement avec la RD27.

Les limites de cette zone sont définies par le plan annexé au présent arrêté.

**ARTICLE 2 :** Cette zone est affectée à la circulation de tous les usagers et répond aux principes suivants édictés au Code de la Route :

- Les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules.
- La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/heure.
- La généralisation du double sens cyclable vise à accompagner le développement de l'usage des vélos.
- Est considéré comme gênant la circulation publique au titre de l'article R.417-10 du Code de la Route, l'arrêt ou le stationnement d'un véhicule en dehors des emplacements matérialisés et aménagés à cet effet dans la zone de rencontre.

## CALENDRIER DES FÊTES 2019

### OCTOBRE

Ve 18	ASSEMBLEE GENERALE	19h	Comité des Fêtes
Sa 19	SOIREE DANSANTE	20h30	Classe en 0
Di 27	MATINEE BOUDIN	9h	Football Club

### NOVEMBRE

Di 3	REUNION CALENDRIER DES FETES	10h30	
Di 10	CONCERT	20h30	C.P.C.L.
Di 17	COMMEMORATION	10h	Anciens Combattants
Di 17	MATINEE TRIPES	9h	Cantine/Sou Ecoles
Sa 16	SOIREE CHOUROUTE	20h30	Football Club
Ma 19	CONCOURS BELOTE	14h	Club de l'Amitié

### DÉCEMBRE

Di 1	CONCOURS DE BELOTE	14h	Club automobile
Sa 7	ANIMATION TELETHON		
	Saucissons chauds/gaufres	9h	AJC/Club Amitié
Sa 14	ARBRE DE NOËL	14h	Sou des écoles
Sa 14	OUVERTURE DE LA CRECHE	(jusqu'au 31 janvier)	
Sa 14	MARCHÉ DE NOËL	17h	Comité des fêtes
Sa 14	POT AU FEU	20h	Comité des fêtes

Retrouvez ce calendrier et d'autres infos  
sur [www.chambost-longessaigne.com](http://www.chambost-longessaigne.com)

**Ouverture de la Bibliothèque**  
Mercredi et samedi de 10h à 12h  
Vendredi de 16h30 à 18h30

**Marché Hebdomadaire**  
Tous les mercredis de 16h à 19h

**Ouverture de La Poste**  
Lundi, mardi et jeudi de 9h30 à 12h  
Mercredi et vendredi de 15h30 à 18h